

# Il est urgent de prendre en compte la parole scientifique

On constate aujourd’hui à quel point les scientifiques sont peu écoutés en matière de protection de l’environnement et d’évolution du climat. Le dernier exemple en date en est l’adoption de la loi Duplomb, malgré toutes les réserves émises par les chercheur·ses scientifiques, dont la parole a été une nouvelle fois bafouée.

Par **STÉPHANIE ROSSANO, JEAN-MICHEL MINOVEZ, CÉCILE MARY, ALET VALERO** et **AURÉLIE VERNEY-CARRON**, secteur Recherche

*La loi Duplomb passe outre les travaux scientifiques qui ont pointé la nocivité des pesticides sur la santé humaine et la biodiversité.*

**A** lors que l’État affiche sa volonté de travailler à la conception de chemins de transition concernant les sujets de changements globaux – climatique, énergétique, alimentaire –, la parole et les écrits des scientifiques à destination de la société semblent laissés de côté, surtout quand ils dérangent. Il est frappant de constater, dans un contexte de pause estivale marquée par des incendies meurtriers et d’intensité inédite en France depuis 1949 – et plus largement dans l’Union européenne avec plus de 1 million d’hectares partis en fumée en 2025 –, que les recherches menées sur les mégafeux n’ont pas été intégrées dans le développement de politiques préventives contre un risque devenu majeur pour les sociétés, l’environnement et le climat. La parole des scientifiques n’est pas plus prise en compte lorsqu’il s’agit d’aboutir à un traité international contraignant pour mettre fin au fléau du plastique, l’intérêt des États pétroliers primant sur la santé animale humaine et non humaine et les équilibres des écosystèmes.

L’exemple le plus marquant de l’été concerne la loi Duplomb. En dépit de la pétition demandant l’abrogation de celle-ci, qui avait réuni en un temps record 2,1 millions de signataires, le Parlement a adopté définitivement cette loi le 8 juillet. La parole des chercheur·ses scientifiques est donc une nouvelle fois bafouée : après une période de remise en question de l’utilisation de l’acétamipride, nous avons une nouvelle fois assisté à la valse-hésitation du politique qui a finalement opté pour la lecture lui permettant de satisfaire les revendications de lobbies agricoles au prix de la santé publique.

### RESPECT DES RÉSULTATS SCIENTIFIQUES

Or, la parole collégiale des scientifiques est largement documentée et, par conséquent, aurait pu justifier une tout autre décision. La loi Duplomb passe en effet outre les travaux scientifiques qui ont pointé la nocivité des pesticides sur la santé humaine et la biodiversité, et les dangers des élevages intensifs dans la transmission des épidémies et la pollution de l’environnement. Cette loi entérine aussi l’usage des mégabassines, malgré l’inadéquation de celles-ci dans la gestion du cycle de l’eau rendue nécessaire par le réchauffement climatique validé par le GIEC, qui regroupe des scientifiques du monde entier et de toutes disciplines. Le Conseil constitutionnel a cherché par la suite à émettre des réserves en censurant certains aspects de la loi, parallèlement à la mobilisation citoyenne qui demandait le respect des résultats scientifiques.

Engagés à la fois sur la production et la transmission des connaissances, les enseignant·es-chercheur·ses et les enseignant·es œuvrent à la compréhension du monde dans tous les domaines de la science : histoire, physique, chimie, biologie, musicologie, géographie, sociologie, économie, mathématiques, lettres, langues, etc. Quels que soient les domaines,



© Stefan-1983/Pixabay

les résultats scientifiques sont débattus, consolidés et validés collégalement selon des processus de longue haleine. Si le doute est au cœur du processus de questionnement que représente la recherche, les conclusions se renforcent au fil du temps et doivent être considérées pour éclairer les prises de position politiques et citoyennes dans un souci d'intérêt général. Il en a été ainsi pour la problématique des pluies acides, de la nocivité du tabac ou encore du trou de la couche d'ozone. Dans le domaine de l'environnement, il est impératif de prendre en compte les alertes, nombreuses et amplement partagées par la communauté scientifique internationale, sur des sujets tels que l'urgence climatique, la pollution plastique ou les pesticides, pour ne citer que quelques sujets d'actualité brûlante.

### INDÉPENDANCE DU PERSONNEL

Le SNESUP-FSU refuse le dévoiement de la démarche scientifique. Lorsque les résultats scientifiques sont partagés collégalement par le plus grand nombre dans l'état actuel des

connaissances, ils doivent être pris en considération. Par ailleurs, les responsables politiques ne doivent pas choisir des voix scientifiques singulières sur lesquelles s'appuyer pour étayer leurs objectifs économiques. Ainsi, la rédaction de rapports faussement scientifiques – puisque non partagés par une large part de la communauté, comme cela vient de se produire aux États-Unis – doit être vigoureusement dénoncée par l'ensemble de la communauté scientifique.

Le SNESUP-FSU exige la considération effective et sincère – dans la prise de décision publique – des résultats scientifiques partagés collégalement par les collègues et dénonce les conflits d'intérêts induits par certains acteurs omniprésents dans les médias. Pour remplir ses missions de recherche et d'enseignement dans le but de servir l'intérêt général, l'indépendance du personnel chargé de la recherche scientifique doit être assurée grâce à un financement pérenne public non soumis à restriction de parole, dans le respect le plus strict de la liberté académique et de la collégialité. ■

**Lorsque les résultats scientifiques sont partagés collégalement par le plus grand nombre, ils doivent être pris en considération.**

## La liberté académique n'a pas de prix

**Alors que 80 % des Français ont « très confiance » ou « plutôt confiance » dans la science, selon le Baromètre de la confiance 2025, vague 16, mené pour le Cevipof, les tentatives de récupération de la parole des scientifiques sont nombreuses, à l'instar de ce qu'essaie de faire TotalEnergies depuis des années.**

Par **AURÉLIE VERNEY-CARRON**  
et **STÉPHANIE ROSSANO**, secteur Recherche

**U**n rapport de Greenpeace publié en novembre 2022<sup>1</sup> mettait en évidence la stratégie d'influence de TotalEnergies sur la recherche publique française. Il montrait que sur 103 structures publiques de recherche examinées, 55 % d'entre elles entretenaient des liens plus ou moins proches avec Total, mais surtout des liens de nature à engendrer des conflits d'intérêts. La firme s'investit et investit auprès de plusieurs universités au sein desquelles elle finance des projets de recherche, des écoles de recherche, des chaires etc., et participe parfois même à la gouvernance. La revue XXI a publié, le 27 juin, un article intitulé « Pour 2 millions, le Collège de France perd le droit de critiquer Total »<sup>2</sup>. Le média a eu en effet accès à la convention établie entre TotalEnergies et le Collège de France. Le texte prévoit le financement par la multinationale d'une chaire Avenir commun durable entre 2021 et 2026, occupée chaque année par un scientifique de renom. Il révèle également qu'en échange, le Collège de France a signé

une clause dite « de non-dénigrement » qui l'engage à ne pas « porter atteinte à l'image ou à la notoriété » de Total. Ainsi, grâce à cette donation de 2 millions d'euros défiscalisés sur cinq ans, la marque Total se retrouve associée à l'une des plus prestigieuses institutions de recherche et pourrait intervenir sur la liberté académique.

### COUPES BUDGÉTAIRES MASSIVES

Si la collaboration entre entreprises privées et recherche publique peut prendre des formes multiples et n'est pas forcément problématique, le contexte des coupes budgétaires massives dans l'enseignement supérieur et la recherche (les universités ont encore perdu 1 milliard d'euros de budget entre 2024 et 2025) et la forte incitation à la recherche de ressources propres accentuent une tendance qui peut conduire à peser sur la production scientifique, mais également à remettre en cause la liberté académique et l'indépendance de la recherche. L'orientation des recherches et l'interdiction de toute critique représentent en effet des atteintes graves à l'indépendance des acteurs et actrices de la recherche. ■

**L'orientation des recherches et l'interdiction de toute critique représentent des atteintes graves à l'indépendance des acteurs et actrices de la recherche.**

1. [cdn.greenpeace.fr/site/uploads/2023/01/Rapport-Sciencewashing-2022.pdf](https://cdn.greenpeace.fr/site/uploads/2023/01/Rapport-Sciencewashing-2022.pdf).  
2. [revue21.fr/article/college-de-france-total/](https://revue21.fr/article/college-de-france-total/).